

CIRQUE DE L'EUROPE : INSTALLATION AUTOUR DU PARKING DU PARC DES TEMPLIERS

À l'issue de discussions avec les services de l'État, la commune a accepté l'installation du Cirque de l'Europe pour quelques représentations pendant la durée maximale de 10 jours, à compter du lundi 13 novembre 2023 autour du parking des Templiers. Cette autorisation est assortie de conditions permettant de garantir le respect et la tranquillité des lieux.

S'agissant de la question du bien-être animal, les élus municipaux sont particulièrement sensibles à la condition de vie des animaux dans les cirques. À cet égard, Monsieur le Maire a demandé qu'au titre de son pouvoir de Police Spéciale, le Préfet fasse intervenir un vétérinaire « pour prendre les mesures nécessaires, pour que la souffrance des animaux soit réduite. »*



*Article R.214-17 du code rural

CONTACT PRESSE

Service Communication

01 69 10 25 78

service.communication@epinaysurorge.fr